

Compte rendu synthétique du Conseil municipal du 27 mai 2014.

Tous les élus étaient présents à l'exception de I. JESTIN, pvr à Ph. BAZIRE ; B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN (arrivée à 20h05) ; R. COGUIEC, pvr M. QUELLEC ; M. CAM, pvr à P. LAMOUR ; JR. CLOITRE, pvr à JM. KEREBEL ; JL. MILIN, pvr au Maire, Ch. HAMON, pvr à F. BIDAN.

M. SOUBIGOU & Ph. GAY absents et non représentés.

S. QUELLEC et Ph. BAZIRE puis A. HUELVAN sont désignés comme secrétaires de séance.

1. Finances.

Les questions financières ont préalablement été examinées lors d'une commission finances le 13 mai 2014.

Approbation du Budget 2014 de l'Office de Tourisme. Le Maire, l'adjointe au Maire en charge des finances, Françoise BIDAN et l'adjoint aux sports et à la vie associative, Président de l'Office Municipal de Tourisme, Patrice LAMOUR, présentent le projet de budget de l'Office Municipal de Tourisme.

Ce projet a été soumis au Comité Directeur le 24 avril 2014 ; il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 136 010 €, dont une subvention de la commune de 60 000 € identique à celle de l'an passé et un résultat de fonctionnement reporté de 9 716 € contre 9 570 € en 2013. Approuvé à l'unanimité.

Ph. BAZIRE intervient pour souligner l'augmentation de 6 % de ce budget et la diminution du résultat de fonctionnement reporté, même s'il est conscient que l'organisation du congrès Stations Vertes induit des dépenses supplémentaires en 2014. Il estime qu'il faudra à l'avenir faire preuve de la plus grande vigilance pour maîtriser les dépenses de l'Office ; il souhaite la mutualisation annoncée au niveau communautaire induise de réelles économies.

Le Maire, vice-président au Tourisme de la CCPI, signale que le schéma de mutualisation va permettre d'avoir une vision claire de l'avenir de l'Office et qu'il veillera à ce que cette mutualisation permette de réduire les dépenses des offices dont les rôles seront revus.

Attribution des subventions aux associations. Le Maire et F. BIDAN signalent que cette proposition ne diverge qu'à la marge des pratiques des années passées, parce que les élus n'ont pas voulu pénaliser les associations dont les budgets sont construits en prenant en compte un soutien financier communal. Ils précisent qu'à l'avenir, et au regard du contexte budgétaire très strict rencontré par les collectivités tenues à des efforts de rigueur, il conviendra de procéder à un examen approfondi des critères d'attributions des subventions.

Cela permettra de maîtriser les dépenses communales en ciblant les besoins essentiels des associations d'intérêt local manifeste et notamment de celles qui se préoccupent du jeune public.

Les subventions sont votées à l'unanimité.

Transports scolaires : Prise en charge partielle des coûts d'abonnements pour les scolaires et convention avec le transporteur.

Il est proposé de reconduire la convention qui permet à la commune d'abonder la participation des familles au transport scolaire, selon les modalités suivantes :

	Tarifs CG	Participation Commune	Reste à charge des familles
1 ^{er} enfant	200 €	80 €	120 €
2 ^{ème} enfant	130 €	40 €	90 €
3 ^{ème} enfant	65 €	20 €	45 €
4 ^{ème} et suivants...	0 €	-	-

L'aide de la commune sera directement versée au transporteur qui la déduira des sommes demandées aux familles.

Ph. BAZIRE intervient pour déplorer l'absence de documents préparatoires à l'appui de la délibération, et notamment la communication aux élus du projet de convention pour l'année à venir.

F. BIDAN précise à l'assemblée que cette question a été examinée en commission de finances, à l'occasion d'une réunion ouverte à tous les élus, dont le compte rendu a été diffusé à tous, et que la convention pour l'année scolaire à venir est identique à celle des années passées. Le Maire propose que seule la convention de régularisation soit adoptée et que la convention relative à l'année scolaire prochaine soit approuvée au prochain conseil.

Enfouissement des réseaux Route de BREST.

Une proposition d'avenant du 7 avril 2014 modifie le montant du marché à la marge (217 731.13 €) et ramène la part communale à 68 977.78 € (soit 12 565.6 € de baisse). Unanimité

Marché d'aménagement des rues BOTREL & LE GUERRANNIC Unanimité pour lancer la 2^{ème} tranche, prévue au BP

2. Administration générale

Délégations du Conseil Municipal au Maire. Cette délégation correspond à une volonté de bonne gestion, de réactivité et d'efficacité de l'administration locale. Les délégations suivantes sont adoptées : arrêter et modifier l'affectation des propriétés ; fixer les tarifs des produits au Village-vacances et à l'accueil jeune ; prendre toute décision les marchés jusqu'à 150 000 € ; décider de la conclusion et de la révision du louage de ; passer les contrats et accepter les indemnités de sinistre ; créer les régies comptables ; prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; fixer les reprises d'alignement ; renoncer à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption ; défendre la commune en justice ; régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, jusqu'à 3000 € ; autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre., accepter des petites extensions du SDEF quand elles sont prévues au BP ; créer et recruter des emplois saisonniers, vacataires ou de renforts, les remplaçants et les contrats aidés, dans la limite des crédits ouverts au BP ; accepter les cessions de terrain gratuites et accepter de supporter les frais d'actes liés à ces cessions ; adhérer à des groupements de commande ; solliciter toutes les subventions susceptibles de financer les investissements et les opérations prévues au BP

Suite à une intervention de Ph. BAZIRE, la délégation relative au droit de priorité pour acquérir des immeubles vendus par l'Etat n'est finalement pas attribuée, car cette question ne relève pas de la vie quotidienne de la commune ; de la même manière, le Maire ne sollicite pas l'attribution du droit de préemption pour le compte du Conseil, car une préemption ferait nécessairement l'objet d'échanges préalables, mais il devient attributaire de la faculté de renoncer à préempter, ce qui facilite la gestion des dossiers de déclarations d'intention d'aliéner.

Renouvellement partiel des membres de la CLAVAP

pour compléter la composition de l'AVAP ; élus : Jean-Michel KEREBEL et Philippe GAY ; personnalité qualifiée : un représentant de l'ASPECT à savoir Monsieur Jean CHABROL.

Désignation des commissaires appelés à siéger au sein de la CCID (commission communale des impôts directs).

La CCID examine les propositions de classement en catégorie des constructions au regard de la fiscalité locale. 32 conquétos sont proposés aux services fiscaux pour intégrer cette commission.

3. Questions diverses.

Représentation de la commune au sein du Conseil d'Administration de Stations Vertes. Sur proposition du Maire et à la demande de Patrice LAMOUR, adjoint au Tourisme et Président de l'Office municipal de tourisme, le Conseil, à la majorité (vote contre des membres de l'opposition) mandate Aurélie PINNA, Directrice de l'Office de Tourisme, pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de la fédération des Stations Vertes.

Ph. BAZIRE explique son vote en indiquant qu'il considère qu'il revient aux élus de représenter la commune au sein des instances dont elle est membre.

Observations diverses

Ph. BAZIRE déplore le manque de communication de documents à l'appui de la convocation.

Il signale que les plages sont sales, notamment la plage de Portez, où par ailleurs l'armoire électrique du poste de relevage d'assainissement n'est pas protégée.

Le Maire lui répond qu'il est difficile, en avant saison, de consacrer beaucoup de temps au nettoyage des plages, et qu'il revient également aux usagers de retrousser leurs manches, même si les services techniques y interviennent et vont accentuer leurs efforts.

Ph. BAZIRE regrette enfin, ainsi qu'il l'avait pressenti, les effets de l'absence de participation de la commune au sein du Parc Marin, où siège dorénavant Didier LE GAC, conseiller général et maire de Lampaul-Plouarzel, ne pénalise LE CONQUET. Il cite ainsi l'exemple de l'attribution d'une subvention de 60 000 € pour la cale de carénage de Lanildut.

Le Maire signale que le projet de Lanildut est planifié depuis longtemps et qu'il est normal que cette subvention soit attribuée.